

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2024

**Le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand siège en  
séance ordinaire ce 5 août 2024 à 19 h 00  
à la salle du conseil**

Sont présents : Joël Fontaine, Jean-Claude Gagnon, Mathieu Henri, Roger East et Jean-Paul Pelletier, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Est absente : Audrey Ouellette, conseillère.

Assiste également à la séance : Viviana Magazzu, directrice générale et greffière-trésorière.

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
- C) Adoption du procès-verbal
- D) 1<sup>re</sup> période de questions :
  - Sentiers SANA
  - Patrouille nautique
- E) Varia :
  - 1- Délégation de sorties
  - 2- Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement modifiant le règlement de zonage no 2017-162
  - 3- Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 2024-272 décrétant une dépense et un emprunt de 2 545 140 \$ pour l'agrandissement du garage municipal
  - 4- Délégation de compétence de la collecte sélective à la MRC de L'Érable –entente intermunicipale – avenant numéro 1 – autorisation
  - 5- Appel d'offres regroupé pour la collecte et le transport des plastiques agricoles (pellicules blanches) – délégation de la gestion de l'appel d'offres à la MRC de L'Érable
  - 6- Adhésion au protocole d'entente de collaboration entre les différentes organisations et les autres acteurs pour les situations d'insalubrité dans les habitations
  - 7- Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques – demande de versement
  - 8- Colloque de zone de l'ADMQ
  - 9- Dépôt de projet au Fonds de soutien aux artistes et organismes culturels (FSAOC) –poubelles artistiques : faune de bord de lac
  - 10- Embauche d'un journalier permanent en voirie
  - 11- Engagement permanent de la coordonnatrice en loisirs, sports et culture
  - 12- Convention d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – 6<sup>e</sup> Rang – signature
  - 13- Convention d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – rue Principale signature
  - 14- Aide financière au Comité de promotion économique
  - 15- Demande d'aide financière au FRR – projet La route bleue
  - 16- Rachat d'un terrain de la route Pinette (lot 6 235 796)
  - 17- Dépôt de l'état des revenus et dépenses – juillet 2024
  - 18- Correspondance
- F) 2<sup>e</sup> période de questions
- G) Présentation des comptes
- H) Clôture de la séance

**2024-08-145 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour en retirant les points 10 et 11. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-08-146 Adoption du procès-verbal**

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les 14 personnes présentes à la 1<sup>re</sup> période de questions.

**Prévisions de sorties**

Aucune sortie n'est prévue pour juillet et août 2024.

**2024-08-147 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement de zonage numéro 2024-271**

Il est proposé par Roger East et résolu qu'en vertu des dispositions de l'article 128 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce Conseil adopte, sans changement, le 2<sup>e</sup> projet de règlement numéro 2024-271, lequel modifie le règlement de zonage numéro 2017-162 de la Municipalité de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2024-272 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 545 140 \$ POUR L'AGRANDISSEMENT DU GARAGE MUNICIPAL**

Jean-Claude Gagnon, conseiller, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2024-272 décrétant un emprunt de 2 545 140 \$ et une dépense de 2 545 140 \$ pour l'agrandissement du garage municipal. Une subvention d'au moins 50% est appliquée à cette dépense dans le cadre d'un Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales ainsi qu'une taxe imposée sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, selon la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur, et cela, sur une période de 15 ans.
- Le projet du règlement numéro 2024-272 intitulé Agrandissement du garage municipal est déposé séance tenante.

**2024-08-148 Délégation de compétence de la collecte sélective à la MRC de L'Érable - entente intermunicipale - avenant numéro 1 - autorisation**

Attendu la résolution numéro 2023-08-244 adoptée par le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, lors de la séance tenue le 7 août 2023, autorisant notamment la directrice générale adjointe Sylvie Tardif à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC de L'Érable 2023-2028;

Attendu que la MRC de L'Érable prévoit octroyer un contrat pour la collecte sélective pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2029;

Attendu que la MRC de L'Érable doit avoir compétence en matière de collecte sélective pour l'ensemble de cette période;

Attendu que l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC de L'Érable prend fin le 31 décembre 2028;

Attendu qu'il y a lieu d'apporter des modifications à l'Entente, notamment la date de fin de celle-ci;

Attendu que la MRC a fait parvenir aux municipalités l'avenant numéro 1 ayant pour objet la modification de l'Entente intermunicipale;

En conséquence, sur proposition de Joël Fontaine, il est résolu :

D'autoriser la directrice générale Viviana Magazzu à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand l'avenant numéro 1 modifiant l'Entente intermunicipale pour la gestion, la collecte, le transport et le traitement des matières recyclables de la MRC de L'Érable 2023-2028;

De transmettre copie de la présente résolution à la MRC de L'Érable.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-08-149**

**Appel d'offres regroupé pour la collecte et le transport des plastiques agricoles (pellicules blanches) - Délégation de la gestion de l'appel d'offres à la MRC de L'Érable**

Attendu que le contrat de la Municipalité de Saint-Ferdinand pour la collecte et le transport des plastiques agricoles vient à échéance le 31 décembre 2024;

Attendu que le gouvernement du Québec a annoncé des mesures musclées visant à recycler adéquatement plusieurs nouveaux produits, dont les plastiques agricoles, en les assujettissant au principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP);

Attendu que le gouvernement du Québec a publié le 15 juin 2022 dans la *Gazette officielle du Québec* un règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (RRVPE) qui prévoit étendre la REP à la plupart des plastiques agricoles;

Attendu que les municipalités souhaitant mettre en complémentarité les collectes à la porte par conteneur avec les points de dépôt développés par Agrirécup (organisme de gestion reconnu) pourront procéder;

Attendu que seules les pellicules blanches utilisées pour l'enrobage (balle ronde) pourront être acceptées dans cette collecte à la porte;

Attendu que la MRC de L'Érable propose aux municipalités participantes d'être la responsable de l'élaboration et de la publication d'un appel d'offres public regroupé pour le renouvellement des contrats pour la collecte et le transport des plastiques agricoles pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2027 et d'être responsable de la réception et l'analyse des soumissions;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Henri et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Ferdinand délègue à la MRC de L'Érable la responsabilité de procéder à l'élaboration et à la publication d'un appel d'offres public regroupé pour la collecte et le transport des plastiques agricoles pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027;

Que la Municipalité de Saint-Ferdinand conserve sa responsabilité de conclure un contrat avec l'entrepreneur retenu à la suite de la réception et l'analyse des soumissions par la MRC de L'Érable;

Que la Municipalité de Saint-Ferdinand s'engage à défrayer, s'il y a lieu, une partie des coûts afférents à la conduite du processus d'appel d'offres. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-08-150

**Adhésion au protocole d'entente de collaboration entre les différentes organisations et les autres acteurs pour les situations d'insalubrité dans les habitations**

Considérant l'importance à accorder aux citoyens en situation d'insalubrité sur le territoire de la municipalité de Saint-Ferdinand;

Considérant la nécessité de renforcer les rôles de chacune des organisations liées à la gestion des situations d'insalubrité dans les habitations et leur volonté de collaborer dans de tels cas;

Considérant que chaque organisation intervient dans son champ d'expertises qui lui est propre et permet aux citoyens vivants des conditions d'insalubrité ainsi qu'à leur entourage d'accéder à des services d'aide;

Considérant l'absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs du milieu en contexte d'insalubrité;

Considérant la volonté des organisations du territoire de la MRC de L'Érable de coordonner et de concerter leurs actions en cas d'insalubrité, et ce, au bénéfice des individus, de l'entourage, et ultimement, de l'ensemble de la communauté dans le respect de la mission et des rôles respectifs de chacune des organisations et autres acteurs;

Considérant qu'un protocole d'entente de collaboration entre les différentes organisations et les autres acteurs pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de L'Érable a été préparé;

Considérant que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

En conséquence, il est proposé par Joël Fontaine et résolu :

- Que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Ferdinand approuve le protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de L'Érable;
- Que la municipalité de Saint-Ferdinand adhère, avec les différentes organisations et les autres acteurs, à l'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de L'Érable;
- QUE monsieur Yves Charlebois, maire et madame Viviana Magazzu, directrice générale soient autorisés à signer ledit protocole pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-08-151

**Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques - demande de versement**

Attendu que la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, lequel a été modifié par le règlement numéro 329, adopté le 13 février 2013;

Attendu que la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2023, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 329 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

Attendu que le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

Attendu le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

Attendu que les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales;

En conséquence, il est proposé par Roger East et résolu :

- Que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 39 742.64 \$, tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;
- Que la municipalité de Saint-Ferdinand entend réaliser les travaux suivants :
  - Remplacement d'un ponceau (route Tanguay)
  - Remplacement d'un ponceau (route Langlois)
  - Nettoyage des fossés (rang 10 Sud)
- Que la municipalité de Saint-Ferdinand s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :
  - la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquelles transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
  - des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances;
- Que cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2024-08-152

**Colloque de zone ADMQ**

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'autoriser la directrice générale Viviana Magazzu et la directrice générale adjointe Sylvie Tardif à assister au colloque annuel de la zone Lotbinière-Appalaches de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra le 19 septembre 2024 à Saint-Gilles et de défrayer les frais d'inscription de 150 \$ par personne (taxes en sus) et

autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-08-153      Dépôt de projet au Fonds de soutien aux artistes et organismes culturels (FSAOC) - Poubelles artistiques : faune de bord de lac**

Attendu que l'Entente de développement culturel 2024, intervenue entre la MRC de L'Érable et le ministère de la Culture et des Communications, comporte un Fonds de soutien aux artistes et aux organismes culturels;

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite y déposer une demande de soutien financier pour un projet de poubelles artistiques : faune de bord de lac;

Attendu que la Municipalité s'engage à investir la somme de 1 331 \$ pour assumer sa part pour la réalisation dudit projet;

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu d'autoriser Andrée-Anne Turgeon, coordonnatrice aux loisirs, sports et culture, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ferdinand, le formulaire de demande de financement au fonds de soutien aux artistes et organismes culturels et le protocole d'entente à intervenir en lien avec cette demande. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-08-154      Convention d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - 6<sup>e</sup> Rang - signature**

Numéro de la demande d'aide financière : RRL78888  
Titre du projet : Travaux de réfection du 6<sup>e</sup> Rang, segment 79

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

Pour ces motifs, sur la proposition de Jean-Claude Gagnon, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le maire Yves Charlebois et la directrice générale Viviana Magazzu sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**2024-08-155      Convention d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - rue Principale - signature**

Numéro de la demande d'aide financière : AFG62866  
Titre du projet : Travaux de réfection de la rue Principale, segment 76

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

Pour ces motifs, sur la proposition de Jean-Claude Gagnon, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le maire Yves Charlebois et la directrice générale Viviana Magazzu sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**2024-08-156**

**Aide financière au Comité de promotion économique**

Attendu que l'article 94 de la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité de confier à une personne morale à but non lucratif l'organisation et la gestion, pour son compte, d'activités de promotion industrielle, commerciale ou touristique;

Attendu que la municipalité de Saint-Ferdinand veut créer un dynamisme dans son milieu;

Attendu que la municipalité veut faciliter le développement économique par la mise sur pied de services pour la création de nouvelles entreprises;

Attendu que l'objectif du Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand, sans intention de gain pécuniaire pour ses membres, veut fournir des services à toutes personnes ou groupes voulant s'installer une entreprise dans la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Mathieu Henri et résolu d'apporter une aide financière de 2 092.55 \$ pour maintenir les activités du Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-08-157**

**Demande d'aide financière au Fonds Régions et Ruralité (FRR) pour le projet La route bleue**

Attendu que la Municipalité de Saint-Ferdinand souhaite déposer un projet dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité - volet II - projets structurants;

Attendu que la Municipalité souhaite renforcer son positionnement vers le sport et les loisirs en fournissant à ses citoyens des infrastructures sportives de qualité;

Attendu que la Municipalité doit déposer par résolution un projet au Fonds Régions et Ruralité - volet II - projets structurants;

Attendu que la Municipalité a rédigé un plan d'action contenant les constats établis pour le territoire et actions en lien avec ceux-ci et a consulté la population;

Attendu que la Municipalité souhaite offrir des activités aquatiques à ses citoyens;

Attendu que les travaux et le type d'activités du présent projet sont conformes aux règlements de la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Joël Fontaine et résolu de déposer le projet « La route bleue » dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité - volet II - projets structurants de la MRC de L'Érable et de désigner Viviana Magazzu,

directrice générale comme responsable du projet. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2024-08-158 Rachat d'un terrain de la route Pinette (lot 6 235 796)**

Considérant que le rachat du terrain est non taxable;

Il est proposé par Mathieu Henri et résolu ce qui suit :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand rachète d'Éliane Gosselin et Jacques Deguire le lot numéro 6 235 796, d'une superficie de 4 371,8 mètres carrés;

Que ce rachat soit fait sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur, pour tout ce qui est de nature environnementale concernant ledit terrain, de même que la composition du sol requise pour la construction;

Que ce rachat soit fait pour un prix de 57 872.53 \$ payable comptant lors de la signature de l'acte notarié;

Que l'acte de rachat annule la servitude de passage seulement permettant l'accès au lac William sur le lot 6 235 788, du cadastre du Québec;

Que l'acheteur devienne propriétaire de l'immeuble à compter de la signature de l'acte de vente avec possession immédiate;

Que toutes les répartitions relatives notamment aux taxes soient faites en date de l'acte de vente notarié;

Que les frais et honoraires de l'acte de vente, de leur publicité et des copies pour toutes les parties soient payables par la municipalité de Saint-Ferdinand;

Que le maire Yves Charlebois et la directrice générale et greffière-trésorière Viviana Magazzu, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Ferdinand cet acte de vente à intervenir, à y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugent à propos et dans l'intérêt ou au nom de la municipalité, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Il est de plus résolu que cette résolution annule la résolution no 2024-07-142 adoptée le 8 juillet 2024. Adopté l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**Dépôt de l'état des revenus et dépenses de juillet 2024**

La greffière-trésorière fait le dépôt de l'état des revenus et dépenses de juillet 2024.

Le maire invite les 16 personnes présentes à la 2<sup>e</sup> période de questions.

**2024-08-159 Présentation des comptes**

Il est proposé par Joël Fontaine et résolu de payer les comptes du mois de juillet 2024 tels que présentés pour un montant de 515 385.57\$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.



2024-08-160

**Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu que la présente séance soit levée à 20 h 12. Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.